



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 juillet 2015 qui fait suite au comité syndical du 8 juillet 2015 où le quorum n'était pas atteint  
Compte rendu affiché le : 20/07/2015  
Date de la convocation : 09/07/2015

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	
En exercice :	34	En exercice :	24
Présents :	15	Présents :	12
Votants :	18	Votants :	14

Etaient présents : CCPSG/ J Y Charbonnier, P Demmelbauer, A Charbonnier, Mme C Janvier,  
Bon pour pouvoir de Mrs S Dardouiller et L Lebreton à P Demmelbauer  
CCFL/ P Gonon, L Rousset,  
CCHL/ Murigneux P, Villard P, Rizoud M,  
SEM/ G Thizy  
Autres communes/ C Dumas, P F Blanchon, S Barcet, C Pras, G Barcet  
Excusés : P Gonon, P Moralès, L Bussière, S Biguet, D Bonnier, S Deshayes,

### **N°566 Objet : Avenant à la convention « bulle verte » SIMA pour le financement des réhabilitations lors de mise en place de micro station.**

Monsieur Pascal Murigneux vice-président en charge du SPANC explique que l'association « la bulle verte » qui finance les réhabilitations des installations d'ANC ne souhaite pas encourager le développement des micro-stations car celles-ci ne sont pas efficaces en cas de mauvais entretien et peuvent dans ce cas entraîner une pollution vers le milieu naturel. Pour officialiser cela, un avenant à la convention va préciser :

- Les particuliers pour lesquels l'étude d'assainissement propose une ou plusieurs filières alternatives de type compactes ou classiques ne pourront pas bénéficier d'aides de la Bulle Verte s'ils font le choix d'installer une micro-station.
- En revanche, les particuliers pour lesquels aucune autre solution technique n'est envisageable seront éligibles aux aides de la Bulle Verte pour l'installation d'une micro-station d'épuration

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer un avenant à la convention avec « la bulle verte » pour fixer les nouvelles modalités de financement des réhabilitations des installations d'ANC lorsque l'utilisateur choisi de mettre en place une micro station sans justification technique.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier  
Le 16 juillet 2015  
Le Président  
J Y Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150715-566-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2015